

12 Politique

Gouvernement de la République

Par Décret du président de la République en date du 4 Octobre 2019, le gouvernement est réaménagé et complété ainsi qu'il suit

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT :

M. Julien NKOOGHE BEKALE



Julien NKOOGHE BEKALE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Ministre d'Etat

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX



M. Edgard Anicet
MBOUMBOU
MIYAKOU

1

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



M. Francis NKEA
NDZIGUE

5

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGE DU DIALOGUE SOCIAL



Mme Madeleine
BERRE

10

Ministres

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES



M. Alain Claude
BILIE BY NZE

2

MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES



M. Jean Fidèle
OTANDAULT

6

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION



M. Biendi
MAGANGA
MOUSSAVOU

11

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE



Mme
Rose Christiane
OSSOUKA
RAPONDA

3

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES



M. Jean de Dieu
MOUKAGNI
IWANGOU

7

MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES



M. Emmanuel
Norbert Tony
ONDO MBA

12

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE



M. Michel MENGA
M'ESSONE

8

MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION, DE LA COHÉSION ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



M. Mathias
OTOUNGA
OSSIBADJOU

13

MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES



Mme
Denise MEKAM'NE
EDZIDZIE Epouse
TATY

4

MINISTRE DU TOURISME, DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE



M. Jean-Marie
OGANDAGA

9

MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS



M. Justin
NDOUNDANGOYE

14